

Salon Planète et Energies 2023

28 janvier 2023

Pour la rénovation
énergétique de
votre logement,
des conseillers
France Rénov'
vous
accompagnent sur
tout le territoire



LA VIE EN
VOSGES
le Département

Pour la rénovation énergétique de votre logement, des conseillers vous accompagnent sur tout le territoire

Intervenants :

Benoit Jourdain, vice-président à la transition écologique du Conseil départemental des Vosges :

Couverture départementale en conseils aux particuliers

Damien Levrey, Conseiller France Rénov' à la Maison de l'Habitat et du Territoire d'Epinal :

Un exemple pour illustrer les missions des conseillers

Benoit Jourdain :

L'expérimentation AMORCE - PACTE -15%

Pour la rénovation énergétique de votre logement, des conseillers vous accompagnent sur tout le territoire

Benoit Jourdain, vice-président à la transition écologique du Conseil départemental des Vosges :

Présentation de la couverture départementale en conseils aux particuliers

Éléments de contexte :

- **Le contexte énergétique -> envie (besoin) de travaux de rénovation énergétique de son logement**
- **La diversité de solutions possibles -> complexité de choisir**
- **Augmentation des matériaux et de la Main d'Œuvre -> besoin d'aides financières**
- **Peur de se tromper, manque de confiance envers certains professionnels ;**
- **Réglementation ambitieuse, mais solutions pas toujours adaptées**
- **Des conseils sont proposés mais pas forcément désintéressés**
- **Démarchages -> perte de confiance du public**

Nécessité d'accompagnement neutre, indépendant et gratuit ->



Historiquement, le Conseil départemental a toujours soutenu les conseillers
(Espace Info Energie, puis conseillers FAIRE)

et maintenant



En apportant un soutien au poste pour les structures qui portent ces postes

Aujourd'hui **6,5 ETP** sont soutenus par le Département.

91 % de la population vosgienne peut bénéficier de conseils personnalisés



Pour la rénovation énergétique de votre logement, des conseillers vous accompagnent sur tout le territoire

Damien Levrey, Conseiller France Rénov' à la Maison de l'Habitat et du Territoire d'Epinal :

Missions des conseillers et présentation des aides financières

Missions des conseillers



Présentation des aides financières

« Faire des travaux de rénovation énergétique ?
C'est facile ! »



Les missions des Conseillers



France
Rénov'

Le service public pour mieux
rénover mon habitat



Les conseillers France Rénov' vous conseillent de manière NEUTRE, INDEPENDANTE et GRATUITE
- par téléphone, par mail, ou sur rendez-vous

POUR LES PARTICULIERS :

- **Conseiller** sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables : travaux d'isolation, de chauffage, de rénovation...
- **Présenter les équipements et matériaux** disponibles sur le marché.
- **Informé sur les aides** existantes.
- **Orienter vers** les plateformes de rénovation ou l'ensemble des organismes, bureaux d'études ou entreprises susceptibles d'intervenir dans le domaine technique concerné par la demande...
- **Passage à l'acte**, au cas par cas réalisation de calculs et simulations afin de faciliter le choix entre différents scénarii de travaux

Mais aussi :

- Organiser des conférences et des visites de maisons économes en énergie.
- Participer à des foires et manifestations.
- Sensibiliser et informer sur les éco-gestes, actions simples du quotidien qui permettent de réduire la facture énergétique (Famille à énergie positive).

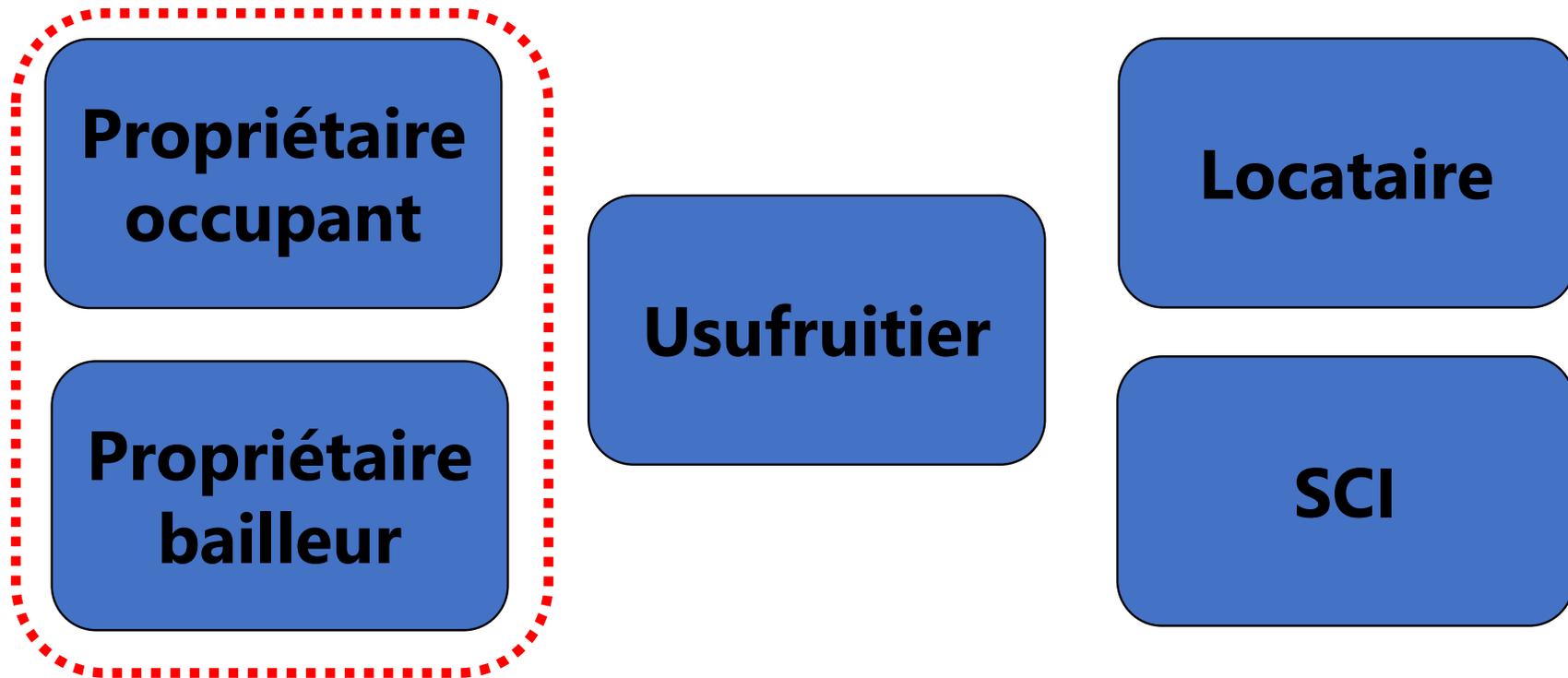
POUR LES PROFESSIONNELS DU BÂTIMENT

Les conseillers les informent sur les réglementations en vigueur et sur les aides disponibles afin de les relayer à leur propre clientèle et leur faire connaître des réalisations exemplaires.

« Les aides financières,
oui mais pour qui ?! »



Le profil



Selon le profil, les aides ne sont pas les mêmes

Les plafonds de ressources

Plafonds de ressources (Revenu Fiscal de Référence) – Hors Ile de France				
	« Revenus éligibles Anah »		« Revenus supérieurs / autres »	
Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux revenus Très modestes	Ménages aux revenus Modestes	Ménages aux revenus Intermédiaires	Ménages aux revenus Les plus élevés
	MaPrimeRénov' Bleu <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>	MaPrimeRénov' Jaune <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>	MaPrimeRénov' Violet <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>	MaPrimeRénov' Rose <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>
1	16 229 €	20 805 €	29 148 €	> 29 148 €
2	23 734 €	30 427 €	42 848 €	> 42 848 €
3	28 545 €	36 591 €	51 592 €	> 51 592 €
4	33 746 €	42 748 €	60 336 €	> 60 336 €
5	38 168 €	48 930 €	69 081 €	> 69 081 €
Par personne supplémentaire	4 813 €	6 165 €	+ 8 744 €	+ 8 744 €

A consulter sur le dernier Avis d'Imposition
Il faut comptabiliser l'ensemble des occupants

Les travaux éligibles

Travaux d'économie d'énergie :

→ Isolation / chauffage et ECS / équipements EnR

Fourniture et Pose par entreprise **RGE**

RGE RECONNU
GARANT
ENVIRONNEMENT

RGE
ECO
artisan
La nouvelle énergie du bâtiment

RGE
QUALIBAT
Votre label de confiance

Pas d'aides financières pour le « neuf »

« Quels sont les différents dispositifs d'aide ?! »

Sérénité
Subventions ANAH Forfaitaire
PTZ Aides
Habiter CEE Dossier
Etat Loi Gouvernement
Ma primérenov
Fiscal Eco
FAIRE Crédit Energie
Ecoprime Mieux Economique
Financement



Les différents dispositifs d'aide



MaPrimeRénov'

**Ma Prime Rénov
Sérénité**



**Les Certificats
d'économie d'énergie**



(CEE)



Chèques énergie



TVA à taux réduit



Eco-PTZ

Tous les dispositifs d'aide ne sont pas cumulables

ZOOM SUR...



Quelles sont les conditions ?

▶ Age logement > + 15 ans

▶ Résidence principale (ou loué à titre de)

▶ Aide forfaitaire, par type de travaux, selon revenu

▶ Maxi 20 000 € pour un même logement sur 5 ans

▶ Cumul possible avec autres aides mais écrêtement

MaPrimeRénov' remplace le crédit d'impôt (CITE)

Quels sont les travaux éligibles ?

ISOLATION

Murs par l'intérieur

Murs par l'extérieur **plafonné à 100 m²**

Toiture rampants / toit terrasse

Fenêtres **si remplacement simple vitrage**

CHAUFFAGE et ECS

PAC air/eau ou eau/eau

Chaudière Biomasse : bois bûches/granulés

Poêle ou **cuisinière** bois bûches/granulés

Solaire : SSC et/ou ECS

Chauffe eau thermodynamique

Dépose cuve à fioul

VMC double flux

Pour chaque lot, des critères techniques sont à respecter

Comment en bénéficier ? Inscription

www.maprimerenov.gouv.fr

1) Création du compte

- Dernier Avis d'Imposition
- Email
- Création d'un mot de passe

Lien d'activation

2) Dépôt d'une demande d'aide

- Devis du ou des travaux **non signés**
- Certificat RGE si entreprise non « enregistrée »
- Cadre de contribution CEE

Déposer la demande

Toutes les démarches se passent en ligne sur ordinateur

Comment en bénéficier ? Versement

3) Demande de versement

- Facture du ou des travaux
- Ajustement du plan de financement au besoin
- RIB

Déposer
la
demande

Devis les + complets possible (nature des travaux, mentions légales, noms, adresse, critères techniques, etc.)

Personne qui fait la demande = personne sur le devis / facture / RIB
Possible de passer par un mandataire

Cumul possible avec
CEE

Toutes les démarches se passent en ligne sur ordinateur

ZOOM SUR...



Les Certificats d'économie d'énergie (CEE)

Quelles sont les conditions ?

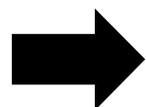
▶ Age logement > 2 ans

▶ Aide forfaitaire, par type de travaux, selon Revenu Fiscal

▶ Cumul possible avec MaPrimeRénov'

▶ Opérations bonifiées → « Coup de Pouce »
Jusqu'au 31/12/2023 sous conditions

**CDP
Chauffage**



Remplacement des
anciennes chaudières fioul
ou gaz par : Chaudière biomasse
PAC air/eau ou eau/eau

Prime donnée par les fournisseurs d'énergie

Quels sont les travaux éligibles ?

ISOLATION

Murs par l'intérieur ou l'extérieur
Toiture et combles perdus
Fenêtres
Plancher bas

CHAUFFAGE et ECS

PAC air/eau ou eau/eau ou air/air
Chaudières (biomasse, gaz, fioul)
Appareil indépendant de chauffage au bois
Solaire : SSC et ECS
Chauffe eau thermodynamique
VMC simple flux ou **double flux**

Pour chaque lot, des critères techniques sont à respecter

Comment en bénéficier ? Inscription

1) Création du compte

- Simulation du montant de prime
- Email
- Création d'un mot de passe

Lien d'activation
(facultatif selon les sites)

2) Dépôt d'une demande d'aide

- Formulaire en ligne à compléter
(aucun document nécessaire)

Validation → demande prise en compte

Il est impératif de s'inscrire avant de signer le devis



Comment en bénéficier ? Versement

3) Demande de versement

- Avis d'Imposition si bonification
- Devis signé (et signature datée)
- Facture
- Attestation sur l'honneur
- RIB

Déposer
la
demande

Devis les + complets possible (noms, adresse, critères techniques, etc.)

Personne qui fait la demande = personne sur le devis / facture / RIB

Validation dossier : **jamais validé avant envoi des justificatifs = après travaux**

Documents à envoyer soit en ligne soit par courrier

ZOOM SUR...



**Ma Prime
Rénov
Sérénité**

Quelles sont les conditions ?

Propriétaire
occupant

► Niveau de ressources : « très modestes » / « modestes »

► Age logement > 15 ans

► Résidence principale

► % d'aide sur montant global de travaux

► Dépenses éligibles plafonnées à 35 000 € HT

► Gain énergétique exigé : 35% minimum

► Cumul avec MaPrimeRénov' et avec CEE si postes de travaux différents

Accompagnement par un opérateur Anah

Quels sont les travaux éligibles ?

ISOLATION

Travaux permettant des économies d'énergie

**CHAUFFAGE
et ECS**

Travaux permettant des économies d'énergie

**35 %
mini**

C'est l'opérateur Anah qui est en charge des études liées au dossier

Comment en bénéficier ? Inscription

1) Création de dossier

- Pré inscription possible sur <https://monprojet.anah.gouv.fr/>
- Ou directement Auprès de l'opérateur

2) Dépôt d'une demande d'aide

- Dossier papier à compléter
- Devis travaux
- Autres justificatifs (AI, propriété, etc.)

Validation par
Commission

Il est impératif de faire la demande avant d'engager les travaux

Comment en bénéficier ? Versement

3) Demande de versement

- Factures
 - Autre justificatifs
- } Validation

Si secteur OPAH → Opérateur Anah attribué



Exemple : Opérateur Anah attribué sur **OLC**

Si secteur diffus → choix de l'opérateur



Exemple : autres opérateurs Anah

Logement occupé à titre de résidence principale pendant **6 ans**

Documents à envoyer à l'opérateur Anah en charge du dossier

ZOOM SUR...



**Les travaux
pour 1 €**

Ce qu'il faut savoir



Offres commerciales de certaines entreprises qui reposent sur le dispositif d'aide des CEE

➔ Les entreprises touchent les aides à votre place

Pour avoir un reste à charge de 1 €, le montant des aides doit permettre de compenser le coût des travaux :

= travaux à bas coût / travaux bâclés / mal réalisés



Démarchage frauduleux et abusif à votre domicile

Favoriser un travail de qualité par des entreprises locales

Exemples Malfaçons



Cas concrets

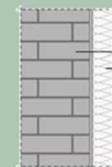




Propriétaire occupant

Logement occupé à titre de **résidence principale**
1 seul lot de travaux

Isolation des murs par l'extérieur



Pas d'isolation existante – 150 m² de façades à isoler
 Chauffage combustible
 Ménage 4 personnes – RFR = 25 500 €

➔ **Isolation Thermique Extérieur (ITE) : 25 000/28 000€ TTC**

  100 m ²	MaPrimeRénov'Bleu Mieux chez moi. mieux pour la planète	75 €/m ²	+	7 500 €
 Les certificats D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE	Revenus « très modestes »	8 €/m ²	+	1 200 €



Gain énergétique
 mini 35%

Plafond Dépense éligible = **15 000 €** (150 €/m² plafonné à 100 m²)

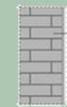


Propriétaire occupant

Logement occupé à titre de **résidence principale**

Plusieurs lots de travaux

Isolation murs + fenêtres



Pas d'isolation existante – 150 m² de façades à isoler
7 anciennes fenêtres + porte à remplacer
Chauffage combustible
Ménage 4 personnes – RFR = 25 500 €



ITE : 25 000€/28 000 TTC = comptons 25 000 € HT



Fenêtres : 17 000€ TTC – 15 900 € HT

Ma Prime Rénov Sérénité	 Agence nationale de l'habitat	Gain énergétique mini 35%	Revenus « très modestes » ou « modeste »	50 % + prime 10 % = 70 %	19 500 € max
--	---	--	--	-----------------------------	-------------------------

Plafond Dépense éligible = **35 000 € HT**

+ Prime région, département
et collectivité

« Et si je suis perdu(e),
où trouver de l'aide ?! »



Bon à savoir !



Toujours se renseigner sur **sites officiels** :

<https://france-renov.gouv.fr/>

<https://www.anah.fr/>



Accueil Contact Qui sommes-nous ?

Rechercher



Particuliers ▾

Les travaux de rénovation

L'accompagnement France Rénov'

MaPrimeRénov' et les aides financières

L'annuaire des professionnels

France Rénov' : la rénovation énergétique pour tous !

Le service public pour mieux rénover mon habitat

Comment ça marche

Nous contacter



Comment vous prémunir contre des fraudes et des arnaques ?



L'accompagnement France Rénov'

SOMMAIRE

Trouver un Espace Conseil

Indiquez votre localisation pour trouver l'Espace Conseil France Rénov' le plus proche de chez vous

Pour une rénovation performante en toute tranquillité, faites appel à Mon Accompagnateur Rénov'

Vos travaux pas à pas

Particuliers > L'accompagnement France Rénov'

Trouver un Espace Conseil

Avant de vous lancer dans des travaux de rénovation énergétique, contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous et profitez gratuitement de ses conseils personnalisés pour mener à bien votre projet.

Indiquez votre localisation pour trouver l'Espace Conseil France Rénov' le plus proche de chez vous

Les champs marqués d'un * sont requis.

Code Postal *

Saisissez une ville ou un code postal. Format attendu : 75000 ou Paris

Saisissez votre localisation

Trouver

Pour la rénovation énergétique de votre logement, des conseillers vous accompagnent sur tout le territoire

Benoit Jourdain, vice-président à la transition écologique du Conseil départemental des Vosges :

L'expérimentation AMORCE - PACTE -15% pour les personnes en situation de précarité énergétique

L'expérimentation AMORCE - PACTE -15%



- **Quelques chiffres sur la précarité**

Précarité énergétique en France (*ONPE 2020*) :

- 5,6 millions de ménages en situation de précarité énergétique
- 16,7% passoires thermiques (classement F et G) soit 4,8 millions de ménages

Dans la région Grand Est (*DREAL 2020*) :

- 24,3% des ménages soit 559 100 ménages

Dans le département des Vosges (*DREAL 2020*) :

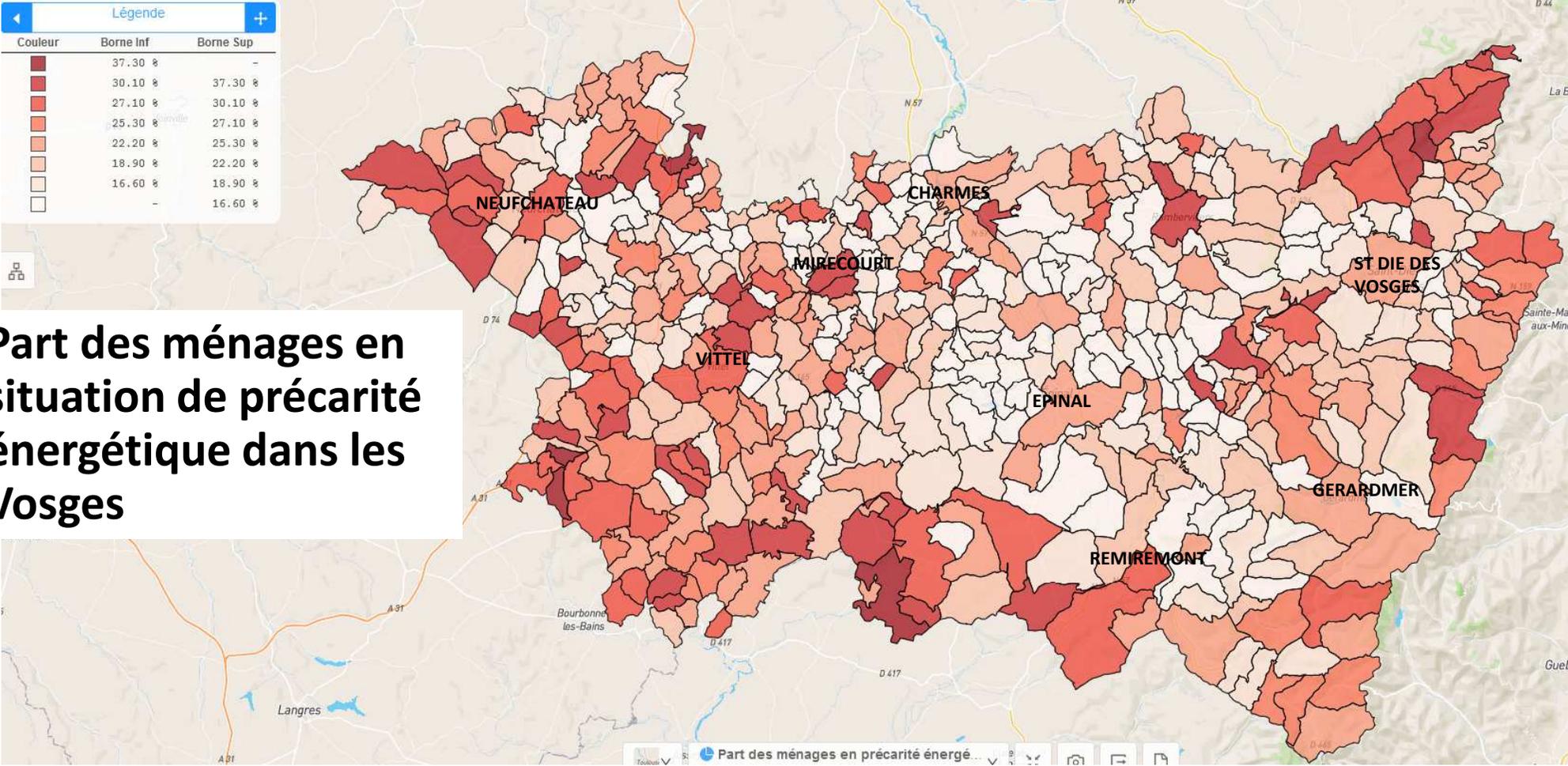
- 33,5% des ménages soit 54 700 ménages

La précarité énergétique dans les Vosges

Légende

Couleur	Borne Inf	Borne Sup
	37.30 %	-
	30.10 %	37.30 %
	27.10 %	30.10 %
	25.30 %	27.10 %
	22.20 %	25.30 %
	18.90 %	22.20 %
	16.60 %	18.90 %
	-	16.60 %

Part des ménages en situation de précarité énergétique dans les Vosges



L'expérimentation AMORCE - PACTE -15%



Objectifs de l'expérimentation :

- Repérer les ménages en situation de précarité énergétique
- Accompagnement des ménages propriétaires occupants avec des ressources modestes et très modestes.
- Réduction de la précarité énergétique dans les 6 communes choisies pour l'expérimentation, en accord avec la Direction Départementale du Territoire (DDT).

L'expérimentation AMORCE - PACTE -15%

Collectivités	Part des ménages en précarité énergétique	Nombre de ménages en précarité énergétique	Nombre de ménages sous le seuil de pauvreté	Nombre de ménages éligibles à l'aide ANAH	
				Modestes	Très modestes
VOSGES	22,80%	38200	45900	22600	24100
Val d'Ajol	28,80%	524	567	307	335
Plombières	30,60%	239	244	118	143
Mirecourt	31,30%	789	1010	204	227
Monthureux	32,10%	122	125	60	80
Cornimont	29,40%	427	448	257	235
Le Thillot	27%	415	498	219	206

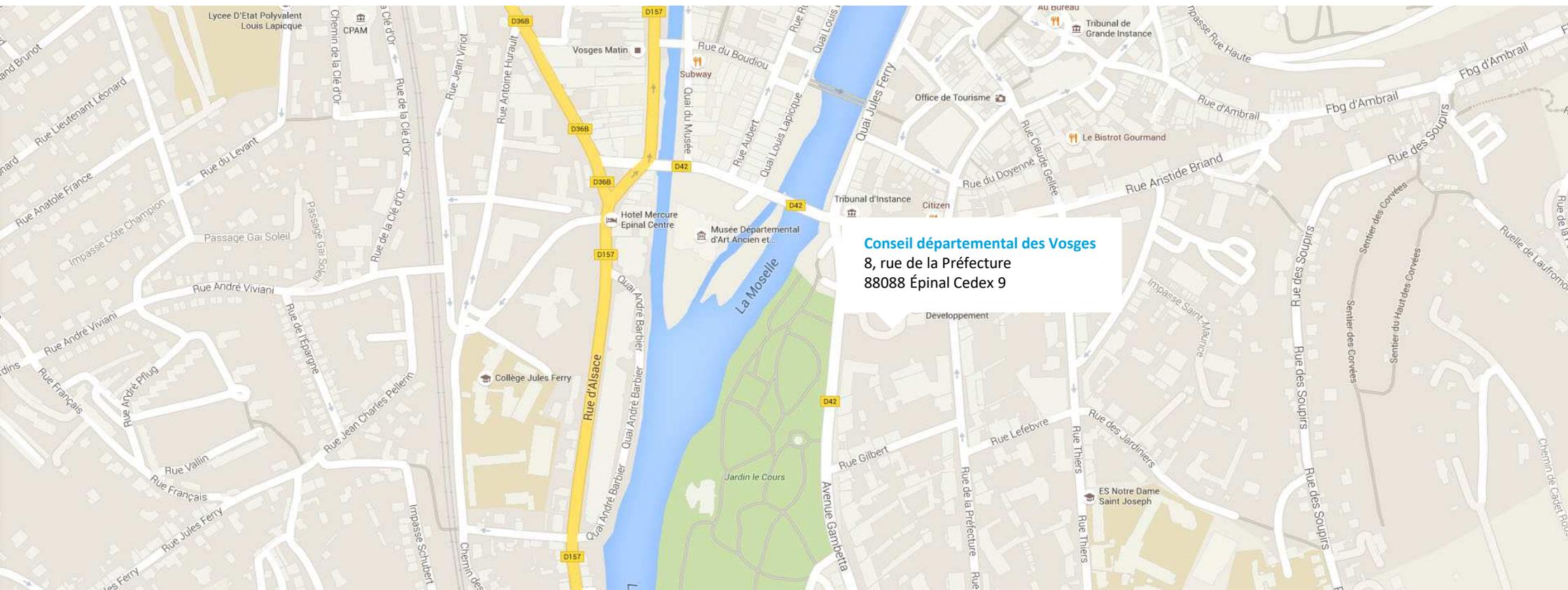
L'expérimentation AMORCE - PACTE -15%

- Phase 1: Repérage des ménages en précarité énergétique
 - Combiner les données socio économiques des habitants et techniques des logements
 - Confirmer la situation de précarité énergétique
- Phase 2: Accompagnement des ménages dans toutes les démarches (administratives et techniques)
 - Réalisation de l'audit énergétique
 - Recommandations de travaux
 - Montage du plan de financement
 - Recherche d'entreprises
- Phase 3: Suivi et réception des travaux de rénovation énergétique
 - Visites de chantier
 - Visite de conformité à la fin des travaux

L'expérimentation AMORCE - PACTE -15%

Synthèse du Pacte – 15 (au 31/12/2022)

- Nombre de ménages contactés: 362
- Nombre de ménages accompagnés: 50
- Nombre d'audits énergétiques réalisés: 47
- Nombre de demandes de devis effectuées: 11
- Nombre de chantiers engagés: 6



Conseil départemental des Vosges
8, rue de la Préfecture
88088 Épinal Cedex 9

RESTER EN CONTACT

Direction des Collectivités et de la Transition Ecologique
Service Transition Ecologique

 ppellegrini@vosges.fr

 +33(0)3 29 29 88 08

